

Primaire

Tarification 2024-2025



| Primaire | |
|--|---|
| Frais d'inscription | 200\$ |
| Frais de scolarité (Enseignement et activités pédagogiques entre 8h25 et 16h05) | 7 225\$ |
| Frais de surveillance (Entre 7h30 et 16h15) | 4 975\$* |
| Total frais de services éducatifs | 12 200\$/ an 1 220\$/mois ¹ |
| Autres frais | |
| Activités spéciales et sorties | 300\$ ² |
| Cotisation à la FEEP | 25\$ ² |
| Matériel pédagogique (Le montant varie selon le niveau scolaire.) | Frais variables (facturés en cours d'année) |
| Programme école branchée (technologie et robotique) | 300\$ ¹ |
| Uniforme scolaire | Frais variables (payables avec le fournisseur) |

| Services inclus |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Immersion complète en anglais en classe et dans l'école • Cours d'anglais langue première • Cours d'espagnol • Cours de français langue maternelle • Aide-enseignant.es, au besoin, pour soutien pédagogique • Enseignement individualisé répondant aux besoins des élèves • Approches pédagogiques modernes et novatrices • Projets spéciaux (foire aux sciences, multiculturel, spectacles, etc) • Programme SMART dès la 4e année (programmation et robotique) • Programme de « Mindfulness » (techniques de pleine conscience, yoga et techniques de relaxation) • Programme « Développement de comportements prosociaux » • Rentrée réinventée (début d'année axée sur les savoir-être et savoir-faire) • Intégration des technologies au quotidien • Éducation spécialisée • Zoothérapie avec un chien MIRA • Programme « Apprendre à Apprendre » • Dépistage en orthopédagogie (1re à 3e année) • Service de garde du midi • Service de garde du matin |

| Service de garde 16h15-17h30 | |
|--|----------------|
| Nombre de soirs par semaine | Frais mensuels |
| 5 | 120\$* |
| 4 | 100\$* |
| 3 | 90\$* |
| À la présence | 10\$* |
| Les services de garde du matin et du midi sont inclus dans les frais de surveillance. | |

| Notes |
|--|
| <p>1-Frais payables en 10 versements (1er sept au 1er juin). 2-Frais payables en 1 versement (1er septembre).</p> <p>* Les frais de surveillance, le service de garde, les activités parascolaires et les journées pédagogiques sont admissibles au crédit d'impôt selon les lois en vigueur (relevé 24).</p> <p>Rabais famille pour les enfants fréquentant le primaire : 250 \$ pour le 2e enfant et 500 \$ pour le 3e et 4e enfant. Pour avoir droit à ce rabais, les enfants doivent tous être de niveau primaire et être de même famille, légalement constituée.</p> |

